

EFFACEMENT TAJ VICTIME

Par **AME BOV**, le **06/01/2019** à **22:01**

En 2007 j'ai déposé plainte pour vol, de ce fait je suis enregistrée dans le TAJ, ma question est la suivante selon l'évolution des lois suis je en mesure en tant que victime de demander l'effacement de mes données car l'affaire a été classée sans suite?

merci de vos réponses